



La lutte contre le décrochage scolaire

publié le 16/10/2020

Les séquences partagées entre collèges et Lycées professionnels pour les élèves de 4e

Descriptif :

La mise en place de séquences partagées (collège / lycée professionnel) est l'une des réponses apportées par les établissements, dans le cadre de leur autonomie, à la diversité et à l'hétérogénéité des élèves accueillis.

Ce temps de formation partagée et contractualisée entre parents, élèves, collège, lycée professionnel s'adresse à quelques élèves de 4ème d'au moins 14 ans, présentant des retards dans les apprentissages et/ou une démotivation pour une scolarisation ordinaire, sans problème de comportement majeur et manifestant un intérêt pour les domaines professionnels. Des élèves de 3ème peuvent éventuellement participer, mais une priorité sera accordée aux élèves de 4ème.

Il doit permettre à l'élève de sortir d'une situation d'échec, de lui offrir une remotivation, notamment de sécuriser son éventuel parcours vers la 3ème Prépa métiers en facilitant la construction d'un choix d'orientation positif et raisonné dans le cadre du parcours avenir.

Ce dispositif de prévention du décrochage scolaire doit offrir une alternative profitable, sans rompre avec le collège, dans le souci de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

La mise en place de ce dispositif marque la volonté d'individualiser la prise en charge en s'adaptant aux besoins, aux motivations de quelques collégiens volontaires scolarisés en classe de quatrième.

Vous trouverez en pièces jointes les informations utiles sur les ateliers proposés aux élèves volontaires par les lycées professionnels participants au dispositif.

Documents joints

-  annexe_2_charte_sequences_partagees_2020-2021 (PDF de 737.8 ko)
-  projet_lmb_sillac_angouleme_2020-2021 (PDF de 497.5 ko)
-  projet_lp_jag_soyaux_2020_-2021 (PDF de 746.2 ko)
-  projet_lp_jrostand_angouleme_2020-2021 (PDF de 1.1 Mo)
-  projet_lp_lmichel_ruffec_2020-2021 (PDF de 1.3 Mo)
-  projets_lp_coulomb_angouleme_2020-2021 (PDF de 234.7 ko)